

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 10 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mai à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de BACILLY, sous la présidence de Monsieur Eric QUINTON, Maire.

Etaient présents : Eric QUINTON, Maire, Jacqueline HIBON et Michaël ROGER adjoints, Ms Vincent PICARD, Daniel ENGUEHARD, Pascal MORAZIN et Mmes Michèle DESVAUX et Anaïs GUESNET

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Charly MEYER, Yann POTIER

Absents excusés : M Matthieu CUCU et Mmes Solène BEAUDOUIN et Magalie JOSSEAUME

Procuration : M Matthieu CUCU a donné procuration à M Michaël ROGER

Mme Solène BEAUDOUIN a donné procuration à Mme Jacqueline HIBON

Secrétaire de séance : M. Daniel ENGUEHARD

Date de convocation : 02/05/2023 *Présents : 8*
Votants : 10

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion du 12 avril 2023.

Approbation à l'unanimité.

NUMERO DE LA DELIBERATION	OBJET	DECISION DU CONSEIL
PROCES VERBAL	ELECTION D'UN ADJOINT	M. Daniel ENGUEHARD
23.05.01	RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE MARCEY-LES-GREVES, SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE, PONTS, LOLIF ET BACILLY	ACCEPTÉE

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DE MARCEY-LES-GREVES, SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE, PONTS, LOLIF ET BACILLY

Le maire expose au conseil municipal ce qui suit :

Le président du conseil départemental a invité la commune à procéder au renouvellement des membres de la commission intercommunale d'aménagement foncier de Marcey-les-Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts, Lolif et Bacilly.

Cette commission administrative a été instituée par délibération du 22 juin 2015 du conseil départemental pour conduire une opération d'aménagement foncier agricole et forestier.

Le renouvellement concerne le représentant de la municipalité, les membres propriétaires et les membres exploitants agricoles ; étant précisé qu'il revient à la chambre d'agriculture de procéder au renouvellement des membres exploitants agricoles.

Le conseil municipal doit procéder à l'élection de deux propriétaires titulaires et d'un suppléant pour siéger dans la commission.

Un appel à candidatures a été passé dans Ouest-France du 27 avril 2023 et affiché en mairie.

Un formulaire de déclaration de candidature a été mis à la disposition des intéressés en mairie. Il pouvait également être demandé aux services du département.

La déclaration de candidature devait être adressée, en recommandé avec accusé de réception, à la mairie ou déposée contre récépissé, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

Les candidatures devaient avoir été enregistrées au plus tard le 6 mai 2023 à 12 heures.

La liste de personnes ayant fait acte de candidature est arrêtée comme suit (par ordre alphabétique) :

M. BEAUVAIS Patrick

M. LECHEVRETEL Sammuel

M. LEROY Daniel

Les candidats ont déclaré remplir les conditions d'éligibilité indiquées dans l'acte de candidature et notamment jouir de leurs droits civils.

Ils sont reconnus avoir atteint leur majorité, être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et être propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Aucun des candidats n'est membre de la commission intercommunale à un autre titre.

La liste des propriétaires éligibles est donc arrêtée comme suit (par ordre alphabétique) :

M. BEAUVAIS Patrick

M. LECHEVRETEL Sammuel

M. LEROY Daniel

L'élection doit avoir lieu au scrutin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales : si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin au terme duquel l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité de voix, est acquise au plus âgé.

Pour appliquer ces règles de majorité, il convient de procéder à trois élections successives : deux pour désigner les deux titulaires et une pour désigner le suppléant.

Le propriétaire élu comme premier membre titulaire sera retiré de la liste des candidats pour l'élection du deuxième membre titulaire. Et ainsi de suite.

Enfin, le président du conseil départemental a rappelé que la commission comprend de droit le maire et que celui-ci a la possibilité de désigner un conseiller municipal pour le représenter.

Cet exposé fait, le maire invite le conseil municipal à procéder aux élections.

Le nombre de votant étant de HUIT , la majorité requise est de 4 voix.

(1) Election du **premier** membre propriétaire en qualité de **titulaire**

La liste des propriétaires candidats est ainsi arrêtée (tous les candidats) :

M. BEAUVAIS Patrick

M. LECHEVRETEL Sammuél

M. LEROY Daniel

Ont obtenu lors des tours successifs (*indiquer en colonne les noms et nombre de voix*) :

Au premier tour M. LECHEVRETEL Samuel : 8 voix

Est donc élu premier membre propriétaire en qualité de titulaire :

(Nom et adresse) : M. LECHEVRETEL Samuel 1 Les Rondellières 50530 SARTILLY BAIE BOCAGE

(2) Election du **deuxième** membre propriétaire en qualité de **titulaire**

La liste des propriétaires candidats est ainsi arrêtée (tous les candidats moins le premier élu) :

M. BEAUVAIS Patrick

M. LEROY Daniel

Ont obtenu lors des tours successifs (*indiquer en colonne les noms et nombre de voix*) :

Au premier tour M BEAUVAIS Patrick : 8 voix

est donc élu deuxième membre propriétaire en qualité de titulaire : M BEAUVAIS Patrick

(Nom et adresse) : M BEAUVAIS Patrick 1 Les fraîches 50530 BACILLY

(3) Election du membre propriétaire en qualité de **suppléant**

La liste des propriétaires candidats est ainsi arrêtée (tous les candidats moins les 2 premiers élus) :

M. LEROY Daniel

Ont obtenu lors des tours successifs (*indiquer en colonne les noms et nombre de voix*) :

Au premier tour M LEROY Daniel : 8 voix

Est donc élu membre propriétaire en qualité de suppléant : M LEROY Daniel

(Nom et adresse) : M LEROY Daniel 5 Impasse de la Tour - Le Manoir - CHAMPCEY - 50530 SARTILLY BAIE BOCAGE

(4) Représentation de la commune

Le maire informe le conseil municipal qu'il siègera dans la commission.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers du déroulement des élections sénatoriales
- Mme HIBON informe que l'appartement 8 rue de l'Ancienne gare est libre à la location. Un DPE va être réalisé pour la mise en location.

- Monsieur le Maire informe le conseil de son entrevue avec un des propriétaires du lotissement du Manoir du Vivier qui demande la réfection de leur voirie

FIN DE SEANCE A 22H10

Le Maire
Eric QUINTON



Le secrétaire
Daniel ENGUEHARD

